



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1203
18 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TROISIÈME RAPPORT ÉTABLI PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1201 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 15 octobre 1998, dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, au plus tard le 20 décembre 1998, le rapport demandé au paragraphe 9 de sa résolution 1182 (1998), en date du 14 juillet 1998. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis la publication de mon dernier rapport sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), en date du 21 août 1998 (S/1998/783 et Add.1).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Mon Représentant spécial, M. Oluyemi Adeniji, a continué d'offrir ses bons offices au Gouvernement et aux partis politiques et de les aider à promouvoir les réformes nécessaires à la réconciliation nationale ainsi qu'au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le pays. Malgré les divisions qui persistaient entre le Gouvernement et les diverses forces de l'opposition, la situation politique est restée dans l'ensemble calme. La présence de la MINURCA a en outre eu un effet bénéfique sur la sécurité car elle a permis au peuple centrafricain de surmonter la grave crise dans laquelle se trouvait le pays.

3. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport daté du 19 juin 1998 (S/1998/540), l'adoption du Pacte de réconciliation nationale le 4 mars 1998 a donné un élan considérable au processus de réconciliation nationale amorcé avec l'adoption des Accords de Bangui en janvier 1997 (S/1997/561). Une autre disposition importante des Accords a été mise en oeuvre avec l'adoption par l'Assemblée nationale, le 30 avril 1998, du Code de la presse et l'établissement, par un décret présidentiel daté du 27 mai 1998, du Haut Conseil de la communication, commission chargée de veiller à la liberté de la presse. Le 7 novembre, le Président Ange-Félix Patassé a signé le décret nommant les membres de la Commission.

4. Alors que l'essentiel des énergies et de l'attention du public étaient tournées ces derniers mois vers les préparatifs des élections législatives, l'application des mesures à court terme prévues par les Accords de Bangui s'est ralentie. Les mesures qui n'ont pas été prises visaient notamment à réduire les effectifs du Cabinet du Président; à accorder aux ministres du Gouvernement

d'unité nationale appartenant aux partis de l'opposition le droit de nommer librement leurs conseillers; à reconstituer la commission de suivi sur les recommandations de la réunion générale sur la jeunesse et à créer un conseil économique et social national; et à élaborer des procédures pour le recrutement des professeurs d'université.

5. Après sa session d'évaluation périodique tenue le 25 septembre 1998, le Comité du contrôle et de l'arbitrage établi conformément aux Accords de Bangui a prié le Président Patassé et les ministres concernés de prendre les dispositions voulues pour faire appliquer ces mesures dans les plus brefs délais. Le Président a reconnu qu'il fallait prendre ces mesures le plus rapidement possible, notamment la création d'un conseil économique et social national. Il s'est toutefois posé la question de savoir s'il était nécessaire de réduire les effectifs de son cabinet et a insisté sur le fait qu'il avait le droit d'approuver la nomination des principaux responsables dans les ministères. La possible reconstitution du Gouvernement à la suite des élections législatives de novembre et décembre donnera l'occasion de réexaminer ces questions. Mon Représentant spécial a l'intention de participer activement à la recherche de solutions.

6. Dans une déclaration qu'il a faite au vingtième Sommet franco-africain, tenu à Paris les 27 et 28 novembre 1998, le Président Patassé a remercié le Conseil de sécurité d'avoir créé la MINURCA. Il a souligné que, bien que la situation dans son pays se soit stabilisée, la consolidation de la paix, encore fragile, passait par le maintien de la présence de la Mission des Nations Unies jusqu'aux élections présidentielles de 1999. De retour à Bangui, il s'est vivement félicité que la conférence ait favorablement réagi à la demande d'aide qu'il avait faite pour le maintien d'une large présence internationale dans son pays. Il a rendu hommage au Président Chirac pour le rôle qu'il avait joué dans cette affaire et s'est déclaré satisfait du rapprochement entre la France et la République centrafricaine.

7. Dans le cadre des vastes consultations qu'il a tenues avec les dirigeants régionaux qui avaient contribué au règlement de la crise en République centrafricaine, mon Représentant spécial a rencontré les Présidents du Burkina Faso, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Gabon et du Togo entre juillet et octobre 1998. M. Adeniji les a informés de la situation en République centrafricaine et leur a demandé de continuer à apporter leur appui au processus de paix dans le pays. Il a également rencontré le Président du Nigéria afin d'étudier les possibilités d'aide, notamment pour la restructuration des Forces armées centrafricaines (FACA). Au début du mois de novembre, mon Représentant spécial et des responsables français ont eu des entretiens au cours desquels ils ont abordé diverses questions concernant la République centrafricaine.

Élections législatives

8. On se souviendra que, après que la Commission électorale mixte et indépendante (CEMI) eut décidé d'organiser les premier et second tours des élections législatives les 22 novembre et 13 décembre 1998, respectivement, le Conseil de sécurité a indiqué, dans sa résolution 1201 (1998), que la MINURCA participerait à l'organisation des élections. Elle transporterait les fournitures et le matériel nécessaires pour le scrutin vers certains sites et

les ramènerait, veillerait sur leur sécurité et sur celle des observateurs électoraux internationaux, et surveillerait le déroulement des deux tours de scrutin d'une manière limitée mais efficace.

9. Comme suite à cette résolution, la MINURCA a immédiatement envoyé des soldats qui se trouvaient à Bangui sur cinq des six sites provinciaux initialement choisis (Bouar, Bambari, Bangassou, Berberati et Kaga Bandoro). L'accès au sixième site n'a pas été assuré par le Gouvernement, mais cela n'a pas perturbé le programme électoral. Au total, 277 soldats appartenant aux contingents de la MINURCA fournis par le Burkina Faso, le Gabon, le Mali, le Togo et le Sénégal, ainsi que 70 soldats envoyés par la France aux fins d'appui logistique et médical et 16 soldats spécialisés dans les communications détachés par le Canada, ont été déployés sur ces sites afin d'y veiller sur la sécurité des observateurs électoraux et du matériel utilisé pour le scrutin. Dans le même temps, la Mission a déployé 14 observateurs à moyen terme sur ces sites et à Bangui. Quatre-vingts observateurs à court terme ont également été déployés une semaine avant le premier tour de scrutin, comme prévu.

10. Le 12 novembre 1998, 150 soldats des FACA soigneusement choisis ont été déployés à Bangui et sur les cinq sites susmentionnés, où ils ont été placés sous le contrôle opérationnel de la MINURCA. Ces éléments des FACA constitueront, en principe, le noyau de la future armée républicaine et multiethnique centrafricaine. Leur déploiement et leur maintien sur place ont été financés grâce à des contributions volontaires offertes par la France et l'Allemagne.

11. Le 7 novembre 1998, le Président Patassé a officiellement lancé la campagne électorale en prononçant un discours dans lequel il a rendu hommage à la communauté des donateurs et à l'Organisation des Nations Unies pour leur participation à l'organisation des élections. Il a en outre annoncé la levée du couvre-feu qui était imposé la nuit depuis la troisième mutinerie, survenue en novembre 1996. La campagne électorale s'est déroulée sans grands incidents. La méfiance et la suspicion qui régnaient entre les diverses forces politiques ont toutefois provoqué de vives réactions dues à certaines déclarations politiques. C'est tout à l'honneur des parties concernées, notamment le Gouvernement et l'opposition, d'avoir régulièrement eu recours aux bons offices de la MINURCA et de mon Représentant spécial, ce qui leur a permis d'éviter ou de régler de nombreux différends.

12. Il faudrait également rendre hommage au rôle crucial joué par les donateurs dans la préparation des élections. Sous la coordination du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et avec l'aide technique de la MINURCA, des représentants du groupe des donateurs, qui comprenait l'Union européenne, la France, le Japon et les États-Unis, ont tenu périodiquement des sessions de travail avec la CEMI pour étudier les détails du processus électoral. Le rôle des donateurs s'est intensifié à l'approche des élections, et il est devenu évident que la Commission avait besoin d'une assistance supplémentaire. Il convient de noter que l'aide apportée par tous les donateurs pour assurer le bon déroulement des élections a été généreuse.

13. Le premier tour des élections législatives s'est déroulé le 22 novembre, de façon paisible et ordonnée. Au total, 848 candidats, dont les membres de

29 partis politiques et 107 candidats indépendants, se sont présentés aux 109 sièges de l'Assemblée nationale. Une centaine d'observateurs internationaux de l'ONU, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la francophonie se sont rendus dans quelque 800 bureaux de vote (31 % du nombre total) et ont ainsi pu se faire une idée exacte du déroulement du scrutin. Le taux de participation a été élevé, et les partis politiques et les candidats ont déployé un nombre impressionnant d'observateurs dans les bureaux de vote. Dans l'ensemble, les observateurs électoraux ont bien rempli leurs fonctions, malgré la pénurie de certaines fournitures nécessaires et l'insuffisance de leur formation. Aucun incident notable ou cas d'intimidation n'a été signalé. Pour autant, certaines déficiences concernant l'organisation sont apparues clairement, en particulier la préparation insuffisante des listes électorales, les difficultés rencontrées dans la distribution des cartes d'électeur et la livraison tardive et irrationnelle de certains accessoires électoraux, ce qui a retardé de plusieurs heures l'ouverture d'un certain nombre de bureaux de vote.

14. Malgré ces problèmes techniques et des irrégularités mineures, dues essentiellement au manque d'expérience de la CEMI, les observateurs de l'ONU et d'autres observateurs internationaux ont été unanimes à considérer que le premier tour des élections s'était déroulé de façon satisfaisante et digne de confiance. Ils ont été impressionnés par la patience des électeurs et l'importance de leur participation.

15. Le 7 décembre 1998, la Cour constitutionnelle a annoncé les résultats officiels du premier tour des élections : 46 candidats ont été élus, dont 26 représentants du parti du Président Patassé, 17 représentants de l'opposition et trois candidats indépendants. Les 195 candidats ayant reçu plus de 10 % des voix au premier tour pouvaient se présenter au deuxième tour.

16. Quelques jours après le premier tour, la Commission électorale, les donateurs et la MINURCA ont repris leurs réunions périodiques afin de préparer le deuxième tour et, en particulier, d'aider la Commission à corriger autant que faire se peut les défauts d'organisation décrits plus haut. Le deuxième tour a eu lieu le 13 décembre 1998, comme prévu. La Cour constitutionnelle devrait en annoncer les résultats le 28 décembre 1998.

17. Il semble que si les tendances observées au premier tour se confirment en ce qui concerne les résultats, chacun des principaux partis politiques aura mobilisé un appui écrasant autour de la base ethnique et régionale de ses dirigeants. Une telle polarisation des forces politiques pourrait être lourde de conséquences, non seulement pour la formation du nouveau gouvernement, mais aussi en ce qui concerne l'empressement que certains partis politiques manifesteront pour appliquer les Accords de Bangui. Il demeure donc essentiel que la communauté internationale maintienne son engagement en République centrafricaine, aussi bien dans le domaine politique que dans celui de la sécurité.

Droits de l'homme

18. Dans le mandat de la MINURCA, une importance particulière a été accordée aux activités visant à faire connaître au public les droits fondamentaux de la personne et à lui en inculquer le respect. Un programme spécial a été élaboré

dans ce domaine par le Groupe des droits de l'homme de la Mission, qui a travaillé en coopération avec le Ministère des droits de l'homme et de la promotion d'une culture de la démocratie. La MINURCA a également apporté une assistance technique au Ministère et à son comité national, créé en juillet 1998, afin de préparer et de suivre la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Outre qu'elle a aidé le Comité à planifier et exécuter les activités commémoratives nationales, qui ont eu lieu du 3 au 10 décembre 1998, la Mission a participé à l'établissement d'un plan d'action national pour l'enseignement des droits de l'homme, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Le 29 juillet, en collaboration avec des organisations non gouvernementales actives dans ce domaine, elle a lancé une campagne de sensibilisation sur les ondes de Radio MINURCA, en vue d'assurer une large diffusion des principes relatifs aux droits de l'homme et de renforcer les capacités nationales concernant la défense et la protection de ces droits.

Information

19. La diffusion d'informations exactes en tant qu'instrument de réconciliation nationale et de paix, en période électorale en particulier, faisait partie intégrante du mandat de la MINURCA. À ce titre, mon Représentant spécial, le Commandant de la Force et d'autres hauts responsables de l'Organisation ont donné des conférences de presse hebdomadaires. Des émissions quotidiennes ont été diffusées sur Radio MINURCA, qui opère en modulation de fréquence et sur ondes courtes, et de nombreux documents, y compris un bulletin en langues française et sango, ont été distribués, concernant le mandat et les activités de la Mission, ainsi que diverses questions relatives aux élections et à d'autres domaines d'intérêt national. L'Association centrafricaine pour les Nations Unies a bénéficié d'une assistance pour organiser périodiquement des conférences sur des questions d'actualité, en particulier celles concernant le règlement pacifique des conflits et le développement durable. Toutes ses activités ont aidé à mieux faire connaître au public les Accords de Bangui, en l'incitant à coopérer pour leur application.

20. Radio MINURCA, qui diffuse 24 heures sur 24, s'est rapidement imposée comme source d'information objective. Le 7 novembre, juste à temps pour les élections législatives, elle a étendu sa couverture à l'ensemble du pays, grâce à un don additionnel du Gouvernement danois. Elle diffuse régulièrement des émissions en direct, auxquelles participent non seulement des hauts fonctionnaires de l'ONU mais aussi des membres de la Commission électorale, assurant ainsi un important courant d'information entre la CEMI et ses antennes dans les provinces. Des bulletins d'information sont diffusés sept fois par jour en français et en sango. Pour préparer les émissions, des accords de coopération ont été signés avec Radio France Internationale, la British Broadcasting Corporation et l'Institut Panos. Le rôle joué par Radio MINURCA dans la préparation des élections législatives a été largement reconnu par la population centrafricaine. Seule station locale de radiodiffusion couvrant l'ensemble du pays, elle est devenue un symbole de la volonté de l'ONU d'aider le peuple centrafricain à rétablir la paix et une situation normale.

III. ASPECTS MILITAIRES ET RELATIFS À LA SÉCURITÉ

Activités des troupes des Nations Unies

21. La MINURCA a continué d'aider à maintenir le climat de sécurité et de stabilité instauré à Bangui. Par les patrouilles qu'elle a régulièrement effectuées et la présence qu'elle a entretenue aux points de contrôle 24 heures sur 24, notamment dans le cadre de patrouilles communes avec des éléments des FACA, la MINURCA a contribué à améliorer la façon dont le maintien de l'ordre était assuré et à faire décroître le niveau de la criminalité dans la capitale. Des opérations spéciales ont été entreprises en vue de contenir et de réduire le banditisme dans les zones sensibles de Bangui et de ses environs. Les troupes de la MINURCA ont également fourni une aide médicale et humanitaire d'urgence à la population locale.

22. Pendant la campagne électorale, des dispositions ont été prises pour renforcer la sécurité, notamment en augmentant les patrouilles sur l'ensemble du territoire de Bangui. L'unité d'intervention rapide de la MINURCA basée à Camp Béal, a été mise en posture d'alerte maximale, et était prête à appuyer les patrouilles mobiles régulières. Des véhicules blindés ont souvent sillonné les zones sensibles de la ville tandis que des contrôles inopinés étaient effectués sur les principales artères menant aux bureaux de vote. Les troupes de la MINURCA avaient souvent dû intervenir d'une façon préventive, en particulier dans les zones de Bangui où la population continue de se méfier de l'armée nationale.

23. Le soutien logistique fourni par la MINURCA a été absolument essentiel au succès des élections législatives, car celle-ci a aidé à acheminer les accessoires et le matériel électoral dans les provinces. L'effectif approuvé de la MINURCA, bien que minimal étant donné les circonstances, s'est révélé être une force de sécurité dont le caractère dissuasif était suffisamment crédible pour mettre fin à tout désordre dans la ville.

Restructuration des FACA

24. Conformément à la résolution 1182 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 14 juillet 1998, mon Représentant spécial a convaincu le Président Patassé, de créer, en septembre 1998, un comité mixte Gouvernement/MINURCA sur la restructuration des FACA. Le Comité a mis au point un projet de loi sur la défense nationale. Ce projet définit la notion de défense nationale, qui englobe la défense de l'intégrité territoriale du pays et sa sécurité intérieure. Les Forces de défense centrafricaines y sont définies comme regroupant les Forces armées centrafricaines et la gendarmerie, et le projet décrit également le rôle du Président, du Premier Ministre, des différents organes chargés de défense et des principaux ministères.

25. Le Comité mixte a également élaboré quatre projets de décret sur l'organisation et le fonctionnement du Ministère de la défense nationale, sur son organisation territoriale, sur la création d'un mécanisme de défense lié aux services de renseignements militaires, et sur la gestion des crises. Le Comité met au point un projet de décret concernant l'organisation et le fonctionnement de l'état-major des Forces armées, ainsi qu'un projet de calendrier suivant

lequel les principaux éléments du processus de restructuration pourraient être mis en place à court, moyen et long terme. Ces éléments sont les suivants : promulgation d'actes juridiques, notamment des lois, des décrets et la nomination d'officiers supérieurs; rajeunissement du personnel militaire par la voie de la réforme, la mise à la retraite et la démobilisation; amélioration des conditions de travail, y compris versement des soldes et des arriérés de solde; fourniture de matériel et de matériaux d'appui; formation du personnel; déploiement des unités; et infrastructures, y compris le matériel et les casernes.

26. Le projet de loi attend la convocation de la nouvelle assemblée nationale en janvier 1999, après quoi les autres instruments seront adoptés. Entre-temps, le processus de rajeunissement a commencé avec le programme de démobilisation et de réinsertion décrit ci-après. La formation a également commencé, à laquelle participent 150 membres des FACA pour aider la MINURCA à appuyer le processus électoral.

Démobilisation et réinsertion

27. Dans le cadre du programme de démobilisation et de réinsertion financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des services d'appui aux projets, l'enregistrement de tous les membres des FACA ainsi que de la gendarmerie et de la Force spéciale de défense des institutions républicaines, a commencé le 14 octobre 1998. Conformément à son mandat, la MINURCA a envoyé deux observateurs dans chacune des huit unités d'enregistrement. À ce jour, 88 % des membres des forces de sécurité (soit plus de 4 000 personnes) ont été enregistrés à Bangui et dans les régions occidentale et centrale du pays. L'opération, qui a été temporairement suspendue pendant le premier tour des élections législatives, a repris le 23 novembre, dans la région du sud-est. C'est la première fois qu'un processus d'enregistrement se déroule dans le pays; il s'agit de créer une banque de données fiables sur le personnel de la défense nationale. Lorsque cette première étape aura été franchie, le projet de démobilisation officielle sera élaboré sur la base des données ainsi recueillies.

Désarmement

28. En vertu de la résolution 1159 (1998) du 27 mars 1998, le rôle de la MINURCA dans le processus de désarmement se limite au stockage des armes et des munitions déjà collectées par la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) et à la surveillance de leur destination finale. Toutefois, peu après sa création, la MINURCA s'est aperçue que le processus de désarmement était loin d'être achevé. La Mission a donc poursuivi le programme de désarmement avec l'appui financier du PNUD.

29. La fragilité de la paix et de la réconciliation en République centrafricaine tient pour part à la profonde méfiance que les forces politiques ont les unes vis-à-vis des autres, ce qui leur a fait craindre que chacune d'entre elles ne s'emploie à acquérir des armes en vue d'une éventuelle épreuve de force. Même si ces craintes sont largement exagérées, la circulation non contrôlée d'importantes quantités d'armes dans la sous-région de l'Afrique centrale doit retenir tout particulièrement l'attention de la communauté

internationale. Vu les circonstances, la MINURCA a continué de vérifier les informations faisant état de caches d'armes. Il convient de noter que des quantités importantes d'armes ont été récupérées dans la période précédant les élections législatives. On le doit tant aux opérations bien menées de la MINURCA qu'au fait que les partis politiques étaient disposés à lui signaler les éléments de la population qui possédaient des armes ainsi que les transferts illégaux d'armes en provenance de la République démocratique du Congo. Le programme de désarmement devra être activement poursuivi après les élections législatives et je recommande que la plupart des armes et munitions collectées soient à terme détruites sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies.

Police civile

30. Dans la résolution 1159 (1998), le Conseil de sécurité a chargé la MINURCA d'aider le Gouvernement à mener à bien un programme de courte durée de formation d'instructeurs de police et d'autres efforts de renforcement des capacités de la police nationale, et de fournir aux autorités des conseils concernant la restructuration de la police nationale et des forces spéciales de sécurité. Aucun policier ou gendarme n'a été recruté et n'a bénéficié d'un recyclage au cours des 20 dernières années, ce qui s'est traduit par un comportement professionnel insuffisant parmi les forces de sécurité et a mis l'École nationale de police et l'École de la gendarmerie dans un état de grand délabrement. Vu les circonstances, l'élément de police civile de la MINURCA a élaboré un plan d'action comprenant un programme de courte durée de formation d'instructeurs, qui visait à inculquer des compétences professionnelles et générales à un millier de policiers et de gendarmes, en vue de créer le noyau d'une force de sécurité bien entraînée. La formation porte sur les aspects professionnels, judiciaires, civils, techniques et physiques, ainsi que des directives concernant les droits de l'homme et l'application des lois. La MINURCA a également mobilisé une assistance financière provenant essentiellement du PNUD, du Programme alimentaire mondial, de l'Allemagne et de la Suède, en vue de réorganiser les centres de formation et de financer les frais d'entretien des stagiaires. À ce jour, 120 gendarmes et 143 fonctionnaires de police ont achevé leur formation. On estime que 250 agents de sécurité supplémentaires pourront être formés au cours des trois prochains mois. La poursuite de ce programme important nécessitera la participation de la communauté internationale, qui sera notamment appelée à fournir les ressources nécessaires.

IV. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

31. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 19 juin 1998 (S/1998/540), l'économie de la République centrafricaine a été durement éprouvée par les mutineries de 1996. La sécurité qu'ont apporté la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) pour commencer puis, à partir du 15 avril 1998 la MINURCA, a créé des conditions favorables à une certaine reprise de l'activité économique. Elle a aussi permis au Gouvernement de mettre en place certaines réformes qui se sont traduites par une augmentation des recettes fiscales. Grâce aux modestes progrès enregistrés en ce domaine, le Gouvernement a pu du moins conclure avec le Fonds monétaire international, le 22 juillet 1998, un accord de facilité d'ajustement structurel renforcée. En juin 1998, la Banque mondiale a organisé une réunion de donateurs au cours de laquelle l'ensemble des participants ont manifesté leur soutien en faveur du

programme de réformes économiques et de consolidation financière en République centrafricaine. Cette réunion a aussi permis de mettre en évidence des sources possibles d'aide supplémentaire. En septembre, une réunion du Club de Paris a accordé au Gouvernement un généreux allègement de la dette, tandis que la Banque mondiale lui a remis un don au titre de l'assistance technique en vue de préparer d'éventuelles activités de reconstruction à l'issue du conflit, dans le secteur social.

32. Malgré les efforts considérables de responsables acquis à la réforme, le Gouvernement centrafricain n'a pu satisfaire aux critères fixés pour septembre dans les programmes de réforme économique et de consolidation financière et convenus avec les institutions de Bretton Woods. De ce fait, le FMI n'a pas pu mener à bien le premier examen de la facilité d'ajustement structurel renforcée et la Banque mondiale n'a pas pu procéder à l'évaluation d'une opération de décaissement rapide qui était proposée. Les recettes fiscales ont de nouveau diminué, alors qu'elles avaient atteint 3,8 milliards de francs CFA peu avant la conclusion de l'accord relatif à la facilité d'ajustement structurel renforcée. Même si la guerre en République démocratique du Congo nuit de toute évidence aux activités d'importation et d'exportation de la République centrafricaine, la lenteur avec laquelle sont mises en place les réformes institutionnelles explique aussi en grande partie la baisse des recettes. En outre, la question vitale de la privatisation de certaines entreprises publiques, en particulier de la société pétrolière PETROCA, n'a pas été réglée comme il était prévu. Le Gouvernement a malheureusement une fois de plus manqué à ses obligations, en particulier en ne versant pas régulièrement le traitement des fonctionnaires. La Mission du FMI qui s'est rendue dans le pays en octobre 1998 n'a donc pu recommander le décaissement de la deuxième allocation de 6 milliards de francs CFA prévue dans l'accord relatif à la facilité d'ajustement structurel renforcée.

33. Il faudrait que le Gouvernement centrafricain redouble d'efforts pour relancer le programme convenu avec le FMI et la Banque mondiale et accélérer son exécution. Il est vrai cependant que les perspectives de reprise économique et sociale dépendent dans une large mesure de la situation future en matière de sécurité. Les membres de la Mission du FMI ont indiqué à cet égard que les incertitudes concernant l'avenir de la MINURCA n'étaient pas faites pour améliorer les choses. Si la restructuration des forces armées centrafricaines n'avance pas, le vide qui serait créé dans le pays sur le plan de la sécurité en l'absence d'une présence internationale crédible risque de compromettre les modestes progrès socioéconomiques réalisés jusqu'à présent.

34. Mon Représentant spécial continue de s'efforcer de convaincre les autorités centrafricaines de la nécessité d'accélérer l'exécution des réformes recommandées. Conformément au mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 1159 (1998), il a établi un programme de consultations étroites avec divers partenaires internationaux de la République centrafricaine, y compris les institutions financières et les organismes et programmes des Nations Unies, en vue de favoriser le processus de paix et la reconstruction et le développement du pays. Depuis que la MINURCA a été déployée, les organisations internationales ont pu remettre en route de nombreux programmes qui avaient été interrompus du fait de l'insécurité.

35. Les organisations intéressées coordonnent leurs activités et mettent au point des modalités d'appui mutuel lors de réunions consultatives mensuelles organisées par mon Représentant spécial. À la réunion de décembre, les représentants de plusieurs organismes et programmes opérant dans le pays ont estimé à l'unanimité qu'un retrait de la Force de maintien de la paix des Nations Unies, envisagé dans la résolution 1201 (1998) du Conseil de sécurité, serait prématuré. Ils craignaient en effet que leurs programmes n'en souffrent considérablement, les forces armées centrafricaines n'étant pas encore en mesure d'assurer convenablement la sécurité dans le pays, compte tenu en particulier des troubles dans les pays voisins.

36. Tandis que s'aggravait le conflit en République démocratique du Congo, les Rwandais installés dans des campements en République centrafricaine ont commencé à exiger qu'on les renvoie en République démocratique du Congo, leur premier pays d'asile. Lorsqu'ils ont menacé de causer des troubles, le Gouvernement centrafricain, soucieux d'éviter de perturber les élections législatives, a transféré 776 Rwandais en République démocratique du Congo, le 11 novembre. Au début du mois de novembre, des réfugiés soudanais installés dans des camps dans la partie est du pays ont été attaqués par un groupe armé. À la demande du Gouvernement et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la MINURCA a apporté une assistance logistique au déploiement de contingents des forces armées centrafricaines afin d'assurer la sécurité dans les camps et l'évacuation des employés du HCR. Au début du mois de décembre, on a signalé un afflux de réfugiés dans la région de Bangassou tandis que les combats s'intensifiaient de l'autre côté de la frontière en République démocratique du Congo. Ces événements sont également une cause d'inquiétude croissante.

V. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

37. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 8 janvier 1998 (S/1998/61, annexe), le Président de la République centrafricaine, M. Patassé, s'est engagé à appliquer les Accords de Bangui et à entreprendre de grandes réformes politiques et économiques. Compte tenu de ces engagements importants, ainsi que de la nécessité de soutenir le processus de réconciliation nationale en République centrafricaine et de favoriser la stabilité dans la sous-région, j'ai recommandé au Conseil de sécurité de mettre en place une nouvelle opération de maintien de la paix afin que le processus de paix dans le pays puisse continuer de progresser dans un environnement où la sécurité serait raisonnablement assurée.

38. Je constate avec satisfaction que la décision prise par le Conseil de sécurité le 27 mars 1998 s'est avérée à la fois opportune et avisée. La mise en place de la MINURCA, qui a succédé à la MISAB, a été essentielle au maintien de la stabilité non seulement à Bangui mais aussi dans le reste du pays et a permis aux élections législatives de se dérouler convenablement, avec l'aide d'une surveillance internationale efficace. Grâce à l'intervention de l'Organisation des Nations Unies, la République centrafricaine est devenue un îlot de relative stabilité dans une région déchirée par la guerre.

39. Depuis que la Mission a été déployée en avril et mai 1998, des progrès ont également été faits dans l'exécution d'éléments importants des Accords de Bangui, avec pour effets la mise en place d'un système qui devrait permettre une meilleure gestion des affaires publiques, une consolidation de la réconciliation

nationale et le démarrage de réformes économiques et sociales indispensables. La MINURCA et mon Représentant spécial ont apporté une aide décisive au Gouvernement et au peuple de la République centrafricaine et ont fait preuve de patience et de persévérance auprès de toutes les parties intéressées, en particulier auprès du gouvernement de M. Patassé. L'intervention constructive de l'Organisation des Nations Unies, doublée d'une présence militaire crédible, a permis de maintenir le pays sur la bonne voie.

40. La tenue des élections législatives, les 22 novembre et 13 décembre 1998, a été une étape importante dans le rétablissement d'institutions nationales presque entièrement détruites par les mutineries successives qui ont secoué le pays en 1996. Je félicite le peuple de la République centrafricaine d'avoir réussi ce tour de force. Il faut aussi rendre hommage au groupe des donateurs pour son appui et au personnel de la MINURCA pour son dévouement; leur engagement auprès de la Commission électorale a rendu les élections possibles.

41. Toutefois, les résultats du premier tour des élections législatives donnent à penser que le pays demeure profondément divisé selon des fractures ethniques et régionales. Si cette tendance se confirme au deuxième tour, il faudra suivre attentivement la période postélectorale. La nouvelle Assemblée législative devra se comporter en véritable institution nationale et agir dans l'intérêt du pays et pas seulement dans l'intérêt des ethnies et des régions. La communauté internationale devrait apporter une aide à cet égard en assurant une médiation et en oeuvrant pour rétablir la confiance.

42. Dans sa déclaration au Sommet franco-africain tenu à Paris les 27 et 28 novembre 1998, le Président Patassé a lancé un appel très pressant à la communauté internationale pour qu'elle maintienne son aide au pays pendant la période qui doit aboutir à la prochaine étape importante de la reconstitution des institutions nationales, les élections présidentielles prévues pour la seconde moitié de 1999. Le Président a renouvelé cet appel dans la lettre qu'il m'a adressée en décembre 1998. Des appels tout aussi pressants tendant à élargir l'aide internationale ont été adressés à mon Représentant spécial par les dirigeants de la quasi-totalité des partis d'opposition et les représentants de la société civile.

43. Toute aide internationale complémentaire à la République centrafricaine devra être fonction de la capacité du pays d'assurer sa propre sécurité et sa stabilité, ce qui dépendra de la constitution d'une force de sécurité et de défense nationale multiethnique professionnelle et bien entraînée. Il faudrait donc accorder la priorité absolue à la restructuration des forces existantes. Le Comité mixte gouvernement-MINURCA créé à cet effet sur les conseils de mon Représentant spécial a bien avancé dans la rédaction des projets de loi sur la défense nationale et la structure des forces de défense. Il a également préparé l'esquisse d'un programme global de restructuration dont l'exécution nécessitera une aide internationale substantielle. J'espère que lorsqu'elle se réunira au début de 1999, la nouvelle Assemblée nationale élue adoptera sans tarder les projets de loi et que le Président Patassé signera les décrets d'application nécessaires. Il a assuré mon Représentant spécial de son attachement total à ce processus. Sur la base du programme mentionné plus haut, mon Représentant spécial se propose de présenter au Gouvernement un échéancier bien défini et des

critères qui devraient constituer un fondement solide pour la restructuration des forces armées avant septembre-octobre 1999.

44. La MINURCA pourrait jouer un rôle important en assurant l'exécution de ce programme dans les meilleurs délais et en coordonnant l'action internationale. À cet effet, on pourrait prévoir la constitution d'une équipe des Nations Unies chargée de l'aide à la formation, qui serait composée de 35 militaires venant s'ajouter à l'équipe existante de 25 conseillers de police civile des Nations Unies. Cette équipe serait chargée d'aider à la restructuration et à la formation des formateurs, supervisant et évaluant périodiquement l'exécution du programme, en particulier pendant la phase initiale.

45. Il va de soi qu'une action internationale supplémentaire sera également nécessaire à la reconstitution de la police nationale et de la gendarmerie. Les progrès que la MINURCA a déjà accomplis dans leur recyclage ne constituent qu'un modeste point de départ, étant donné qu'il faut combler deux décennies de lacunes sur le plan professionnel et sur celui des infrastructures.

46. L'expérience de la MINURCA dans les préparatifs des élections législatives vient confirmer que la participation de la communauté internationale a joué un rôle capital dans cette importante entreprise nationale. Toutefois, les enjeux pour l'élection présidentielle de 1999 seront encore plus importants pour l'avenir du pays.

47. La poursuite de la participation des Nations Unies pourrait non seulement conférer au processus la crédibilité dont il a grand besoin, mais aussi renforcer la capacité du peuple centrafricain de mener les élections futures dans la transparence. Une aide électorale internationale pourrait jouer un rôle vital dans la constitution de cette capacité et d'une mémoire institutionnelle, dans le cadre de toute opération de consolidation de la paix en République centrafricaine. Il faudrait pour ce faire : conserver les archives de la CEMI; réexaminer entièrement les listes électorales; fournir des avis sur l'établissement et la distribution des cartes d'électeurs; réviser comme il convient le code électoral; planifier à temps les activités électorales et notamment la sensibilisation des donateurs; assurer la formation requise en vue des tâches électorales; et aider à doter les ONG locales des capacités requises en matière d'observation des élections.

48. L'adoption de réformes économiques fondamentales visant à mettre un terme à la dégradation des conditions de vie et de la situation sociale de la population est un préalable important à la reconstruction nationale. La réalisation de ces éléments centraux des Accords de Bangui doit être assurée avec une extrême vigueur. Le rôle de coordination de mon Représentant spécial et les effets bénéfiques de la présence de la MINURCA ont facilité la relance de plusieurs projets multilatéraux. Si l'on veut que ces actions se poursuivent, il faudra créer un environnement propice sur le plan de la sécurité afin d'empêcher une nouvelle catastrophe économique et sociale.

49. En examinant la poursuite de l'aide internationale à la République centrafricaine, j'invite le Conseil de sécurité à tenir compte de la complexité des questions fondamentales que sont les réformes, les élections et la sécurité, et qui sont nettement interdépendantes. De l'avis général, il demeure

/...

nécessaire d'assurer la présence d'une force militaire neutre et crédible qui puisse assurer la stabilité à Bangui et permettre à la communauté internationale d'aider à la formation et à la restructuration des forces armées nationales.

50. Comme je l'indiquais dans mon rapport du 23 février 1998 (S/1998/148), le maintien de la sécurité à Bangui et dans ses environs immédiats exige une force militaire internationale disposant de moyens suffisants, non seulement pour exécuter le mandat de la Mission, mais aussi pour assurer efficacement, au besoin, la protection du personnel et des biens des Nations Unies. Les hypothèses opérationnelles de base élaborées au début de l'année restent valables. Une force d'environ 1 300 hommes permettrait de continuer d'assurer des patrouilles par six compagnies d'infanterie motorisées, forte chacune de 120 à 150 hommes, dans l'ensemble de Bangui. Le reste des effectifs serait chargé, comme actuellement, d'assurer à la Mission la sécurité, les transmissions et un appui logistique et médical. C'est pourquoi un élément d'infanterie de 720 hommes assurant une présence permanente et bien en vue dans une ville comptant jusqu'à 600 000 habitants est indiscutablement le strict minimum. Par ailleurs, seule une force internationale de cette ampleur donnerait à mon Représentant spécial le poids nécessaire pour continuer d'offrir ses bons offices et de jouer le rôle de médiation qui s'est révélé absolument indispensable en cette période d'incertitude sur le plan politique et en matière de sécurité.

51. Compte tenu de ces considérations et ayant à l'esprit les appels vigoureux lancés par le Gouvernement et divers partis politiques de la République centrafricaine, j'invite le Conseil de sécurité à envisager de proroger le mandat de la MINURCA selon la structure et les effectifs globaux actuels, y compris ses éléments politique, militaire et de police civile. Le personnel militaire supplémentaire proposé au paragraphe 44 ci-dessus pourrait être déployé dans le cadre des effectifs actuellement autorisés grâce à un aménagement de la structure militaire de la Mission. Les tâches de la Mission demeurerait celles qui lui ont été dévolues par les résolutions du Conseil de sécurité 1159 (1998) du 27 mars 1998, 1182 (1998) du 14 juillet 1998 et 1201 (1998) du 15 octobre 1998, avec les modifications ci-après.

52. En collaboration avec les autres entités des Nations Unies intéressées, la MINURCA suivrait de près l'évolution de la situation à l'Assemblée nationale et aiderait à mettre le pays sur la voie de la réconciliation nationale, d'une bonne gouvernance, de la stabilité et des réformes économiques; fournirait des conseils et assurerait une formation limitée en vue de la restructuration des forces de sécurité et en particulier des FACA, qui devraient reposer sur des bases multiethniques et les principes républicains, et fournirait une assistance technique et des services d'observation dans le cadre des élections présidentielles.

53. La stratégie d'achèvement de l'opération serait étroitement liée à la tenue des élections présidentielles, qui doivent avoir lieu avant l'automne 1999. La Mission prendrait fin au plus tard 60 jours après l'annonce des résultats des élections. Les coûts estimatifs de cette prorogation du mandat de la Mission seront communiqués sous peu sous forme d'additif au présent rapport.

54. Conformément à la résolution 1201 (1998), un calendrier provisoire a été établi pour le retrait et la liquidation de la MINURCA, qui prévoit le retrait progressif de six contingents de la MINURCA sur une période de quatre semaines commençant le 15 janvier 1998, date stipulée dans la résolution. Par ailleurs, il est prévu que les unités chargées d'assurer la sécurité ainsi que l'appui logistique et médical et les transmissions seraient rapatriées au cours des derniers jours de la Mission. Toutefois, compte tenu de ma recommandation tendant à proroger la Mission, je me propose de différer le début de tout retrait jusqu'à ce que le Conseil de sécurité se soit prononcé sur la question.

55. Il est clair que toute présence des Nations Unies en République centrafricaine devrait être subordonnée à l'application rigoureuse et rapide par le Gouvernement des réformes indispensables dans le domaine économique et en matière de sécurité. Au cas où le Conseil se déclarerait disposé à prolonger la Mission, je me proposerais de dépêcher à Bangui un Envoyé personnel qui serait chargé de faire comprendre au Président Patassé la nécessité de tenir intégralement tous ses engagements, selon un échéancier contraignant et irrévocable. J'ai également l'intention d'examiner avec le Président la possibilité de réduire progressivement l'élément militaire de la MINURCA, en fonction des progrès enregistrés dans la formation et la restructuration des FACA.

56. Enfin, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Oluyemi Adeniji, au commandant de la Force, le général de brigade Barthélémy Ratanga, ainsi qu'à tout le personnel de la MINURCA et des divers organismes et programmes des Nations Unies opérant en République centrafricaine pour leur contribution précieuse à la cause de la paix et de la réconciliation nationale dans le pays.

Annexe

MISSION DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :
 CONTRIBUTIONS AU 17 DÉCEMBRE 1998

	Officier d'état-major	Soldats ^a	Unités d'appui	Observateurs de la Police civile	Total
Bénin	—	—	—	2	2
Burkina Faso	6	119	—	—	125
Canada	4	25	—	—	29 ^b
Côte d'Ivoire	8	210	15	—	233
Égypte	5	120	—	—	125
France	2	—	200	7	209 ^b
Gabon	8	120	—	—	128 ^c
Mali	5	119	—	6	130
Portugal	—	—	—	2	2
Sénégal	9	118	—	—	127
Tchad	6	118	—	—	124
Togo	6	120	—	—	126
Tunisie	—	—	—	2	2
Total	59	1 069	215	19	1 362

^a 150 éléments des FACA ont complété la MINURCA pendant les élections.

^b Non compris les éléments nationaux de soutien logistique (34 pour le Canada et 91 pour la France).

^c Outre le Commandant de la Force.
